



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées



Conseil Consultatif Régional des Personnes Accompagnées (CCRPA) des Pays de la Loire

Synthèse des échanges du CCRPA du 21 octobre 2013, au Mans

Thème de la journée : la participation

L'ordre du jour de la journée était le suivant :

1. Accueil et présentation des participants
2. Présentation du CCRPA et échanges
3. Réflexion sur la participation
4. Point sur les rencontres territoriales
5. Organisation du prochain CCRPA

1et 2/ Après un temps d'échange et de présentation, le CCRPA a été présenté aux participants à travers un film réalisé par la Fondation de l'Armée du salut (disponible à l'adresse suivante : <http://www.armeedusalut.fr/actualites/mediatheque/videos/video/larmee-du-salut-dans-la-coordination-du-ccpa.html>)

La présentation d'un powerpoint a également permis de revenir sur la démarche CCPA/ CCRPA, ses principes, son fonctionnement, son objectif, etc.

3/ Dans un deuxième temps, les participants ont travaillé en sous-groupe sur les points suivants :

- ✚ Pour moi, participer c'est...
- ✚ Comment participer ? qu'est ce qui nous en empêche, qu'est ce qui peut faciliter la participation ?
- ✚ Comment s'organiser pour améliorer la participation ?

Les propos sont retranscrits tels qu'ils sont inscrits sur les post-it (méthode de travail retenue pour cette journée : chacun inscrit ses idées sur des post-it, une idée par post-it, puis à la fin du temps de travail en groupe, on les présente et on en discute tous ensemble).



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées



POUR MOI, PARTICIPER C'EST :

Donner mon avis

Travailler tous ensemble, avoir une parole commune pour être plus forts

Une critique constructive

Faire bouger les choses

Prendre la parole

Communiquer

Des échanges

Dialoguer

Ecouter les gens

Participer à une réunion

On parle pour soi

On pense aux autres qui ne sont pas là

M'impliquer

M'intéresser

Etre acteur

La liberté en respectant les gens

COMMENT PARTICIPER ? QU'EST CE QUI NOUS EN EMPECHE, QU'EST CE QUI PEUT FACILITER LA PARTICIPATION ?

CE QUI NOUS EN EMPECHE

Question du but : « parler, mais pourquoi ? »

Nécessité de respecter les horaires : travail, enfants à l'école...



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées



Lien avec l'emploi : être disponible

Etat de santé fragile

Nécessite d'être physiquement et psychologiquement capable à ce moment-là de participer

Difficulté à s'exprimer : avoir du mal à parler aux gens

Crainte de la parole en public

Etre en mesure de participer (logement, ...)

Pouvoir venir : question du transport

Question de l'accès aux personnes ne parlant pas le français

CE QUI FACILITE

Un accueil convivial

La prise en compte de l'autre

Il faut donner envie : à l'équipe et aux résidents

L'envie de faire bouger les choses

L'organisation matérielle : être transporté, la prise en charge du coût du transport, il faut que cela soit gratuit,

Importance de la proximité

Importance de l'accompagnement

Il faut avoir confiance

Il faut une souplesse de travail

Pouvoir s'appuyer sur l'équipe

L'envie d'apprendre

Importance du regard des professionnels, la posture

Avoir un coach ou être en binôme pour apprendre à s'exprimer en public ou pour nous aider à prendre la parole

Prévoir un interprète pour les personnes ne parlant pas le français



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées



COMMENT S'ORGANISER POUR AMELIORER LA PARTICIPATION ?

Un CCRPA sur un mode convivial, sur une journée

Le format d'une journée est important

Importance de l'accueil, des temps de pause, du déjeuner ensemble, comme c'est le cas aujourd'hui

Prévoir au minimum 4 réunions par an, plus des réunions de préparation s'il faut participer à des travaux régionaux ou départementaux

La méthode de travail est également validée (travailler en petits groupes, système des post-it etc)

L'organisation du CCRPA

Intégrer un temps de préparation en amont : un Comité de pilotage avec l'URIOPSS, la FNARS, la DRJSCS et ouvert aux personnes accueillies qui souhaitent et/ou peuvent y participer. Importance d'un système souple et ouvert.

Continuer sur la base d'un travail collectif : pas de « chef », pas de délégués ou de représentants.

Quand le CCRPA est sollicité pour participer à une réunion ou un groupe de travail : faire passer l'information et voir qui est disponible pour y aller.

Sur la présentation du CCRPA : ce serait bien que les « anciens » présentent le CCRPA aux « nouveaux ».

Avoir plus d'information sur le CCRPA et pouvoir la diffuser (existence, dates, qui contacter,...)

Importance de l'information écrite et informatique (l'un n'exclut pas l'autre)

Informé au moins 15 jours à l'avance sur les réunions du CCRPA

Importance d'être informé et de pouvoir diffuser l'information

Prévoir un calendrier annuel des réunions

Communiquer

Communication à développer :

- Une affiche que l'on pourrait afficher dans les locaux et lieux de passages pour informer sur le CCRPA
- Des flyers à distribuer

URIOPSS des Pays de la Loire_ 4 rue Arsène Leloup_BP98501_ 44185 Nantes cedex 4
Céline CAILLET c.caillet@uriopss-pdl.asso.fr 02 51 84 50 10



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées



- Des cartes de visite (avec le nom de la personne référente à contacter ainsi que le contact e-mail et téléphone)
- Des courriers
- Communication entre pairs pour présenter le CCRPA, ou binôme animateur CCRPA, personne accueillie)
- Film de la Fondation de l'Armée du salut

Compte-rendu des réunions du CCRPA et suivi des actions

Importance d'avoir un compte-rendu rapidement après la réunion

Importance également du rendu-compte : rendre compte de ce qui a été fait ou mis en place suite aux demandes du CCRPA, « réactivité des pouvoirs publics »

Nécessité d'avoir des comptes rendus accessibles (exemple sur un site internet) à tous pour suivre les travaux et pour éviter les répétitions.

Classement des préconisations du CCRPA selon des catégories le cas échéant : préconisation nationale, régionale, locale, immédiate, à long terme, etc.

Question de la représentativité du CCRPA

La question se pose au regard du nombre de personnes fluctuant d'une réunion à l'autre.

Une réunion du CCRPA n'est pas plus ou moins légitime selon le nombre de ses participants.

C'est le conseil en lui-même qui est légitime : c'est la parole d'un groupe qui remonte à un instant T.

Les participants trouvent également important de maintenir les réunions, peu importe le nombre de participants.

4/ Point sur les rencontres territoriales

Le 25 octobre prochain débiteront les rencontres territoriales en Pays de la Loire qui s'inscrivent dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Lors de ces rencontres, François Chérèque, Inspecteur Général aux Affaires Sociales en charge du suivi du Plan, viendra en région pour présenter le plan, élaborer un diagnostic territorial et déterminer les chantiers opérationnels prioritaires à conduire en région.

Deux dates ont été fixées en région : le 25 octobre pour les départements du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe et le 5 décembre pour les départements de la Loire Atlantique et de la Vendée.



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées



Lors de ces rencontres, une invitation a été lancée par la DRJSCS à l'attention des membres du CCRPA.

Après une présentation du plan et des rencontres territoriales par Chrystèle MARIONNEAU, de la DRJSCS, deux personnes membres du CCRPA se proposent de participer à ces rencontres.

Il s'agira d'une simple participation, aucune prise de parole ni communication de positionnement par écrit n'est souhaitée.

5/Organisation du prochain CCRPA

Conformément à ce qui s'est dit dans la journée, plusieurs dates ont été fixées pour les prochaines réunions du CCRPA :

- **Le vendredi 13 décembre 2013 à Nantes**, sur le thème de l'évaluation du Projet régional de santé
- **Le jeudi 20 février 2013 à Angers**. Le thème sera fixé lors du CCRPA du 13 décembre.

Les réunions sont ouvertes à tous, en respectant la règle de majorité des personnes accompagnées. Il est important de s'inscrire au préalable afin de faciliter l'organisation des réunions. Les frais liés à la participation des personnes accompagnées sont remboursés. Les repas et boissons sont offerts.

L'invitation à la prochaine réunion sera envoyée au minimum 15 jours avant la date prévue pour la réunion.

Pour tout renseignement complémentaire : contacter Céline CAILLET, URIOPSS, au 02.51.84.50.10 ou par e-mail à c.caillet@uriopss-pdl.asso.fr ou sur le site internet de l'URIOPSS rubrique CCRPA : www.uriopss-pdl.asso.fr